



Mairie de SAINT SAUVEUR

05200

Tél : 04 92 43 18 39 Fax : 04 92 43 13 96

E-mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr

Site : <http://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2018 - 19 H

Membres du Conseil Municipal présents : FACHE Kléber, FACHE Mauricette, FLIPPE Patrick, GERMAIN Marc, NESPOULOUS Cyril, PASCAL Pierre-Emmanuel, ROUX Chantal, YARIC René.

Absents excusés : Bernard RIVES qui donne procuration à Chantal ROUX et Roger ROUX.

Absente : Valérie BISSIERE.

Madame Chantal ROUX ouvre la séance il est 19 Heures.

Madame Mauricette FACHE est nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal du 27 mars dernier, qui est approuvé à l'unanimité.

I – APPLICATION DU REGIME FORESTIER :

Délibération N° 46/2018 : Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des travaux de révision de l'aménagement de la forêt communale de Saint-Sauveur, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés. Celle-ci a montré qu'il serait bon d'appliquer le régime forestier à des parcelles communales qui n'en relevaient pas jusqu'ici.

Lors du précédent Conseil Municipal une décision de principe a été prise pour déterminer l'intégration de certains lots de parcelles au régime forestier. La contenance de la forêt communale sera alors de **504 ha 90 a 22 ca.**

Madame la préfète sera sollicitée par l'Office National des Forêts pour la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier, sur la totalité des parcelles.

II-VENTE DE COUPE DE BOIS FACONNE :

Délibération reportée : Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles N°21 et n° 22 de la forêt communale de Saint-Sauveur, pour un volume estimé à 2000 m3.

L'ONF propose que l'exploitation de ces bois soit réalisée en bois façonné sous maîtrise d'ouvrage communale (régie). Les différents produits issus de la coupe seront ensuite vendus par qualité et/ou délivrés à la commune pour l'affouage.

Le Conseil Municipal, considérant les dépenses et les recettes générées par cette opération, souhaite s'assurer que toutes les garanties soient prises pour la faisabilité de cette opération et décide d'ajourner cette délibération.

III- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 05:

Délibération N° 47/2018 : mise en valeur du site de l'Eglise de Saint-Sauveur « Projecteurs et horloge de commande ». Madame le Maire explique qu'il est prévu d'acquérir 4 projecteurs à led sur mâts pour l'éclairage de l'église de Saint-Sauveur, dans le but de faire des économies d'énergie, et de remplacer l'horloge de commande des cloches avec mise à l'heure automatique.

Elle présente deux devis d'un montant total de 6 092.20 €. HT soit 7 310.64 €. TTC.
Une subvention de 50 % HT, soit 3 046 €, sera sollicitée auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes, dans le cadre de l'enveloppe cantonale, pour d'acquisition et l'installation de ce matériel.

IV – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Délibération N° 48 /2018 : Compte tenu des demandes de subventions reçues et du compte 6574 relatif aux subventions de fonctionnement attribuées aux associations, inscrit et provisionné au budget 2018, il est décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes:

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| ○ A.D.M.R. (Section d'Embrun) : | 400 € |
| ○ Secours Populaire : | 150 € |
| ○ Secours Catholique : | 150 € |
| ○ Croix Rouge Française : | 150 € |
| ○ Peuples Solidaires Hautes Alpes : | 150 € |
| ○ Amicale des Anciens Combattants : | 100 € |

V - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

① - Subventions « Régénération du mélèze en forêt communale » :

Madame le Maire informe que cette opération va bénéficier des subventions suivantes, à hauteur de 80 % du montant HT:

- Conseil Départemental des Hautes Alpes 30 % soit 2 889 €
- Région PACA 50 % soit 4 815 €

Ces travaux pourront être programmés prochainement.

2 - **RIFSEEP** : Le nouveau « Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce nouveau régime indemnitaire se substituera aux primes actuelles versées aux agents de la fonction publique Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif),
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, indemnité facultative à titre individuel).

Le Conseil Municipal se prononce sur le projet de délibération qui institue le RIFSEEP, qui doit être validé par le Comité Technique, avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.

3 - **Remerciements** : Madame le Maire donne lecture d'un message reçu d'une maman, dont l'enfant est scolarisé à l'école de Baratier/Saint-Sauveur, qui remercie les Maires et les Conseillers Municipaux des deux communes, pour l'achat du mobilier pour la classe des C.E.

4 - **Dates des fêtes de Hameaux** :

- ✓ Les Salettes, Fête de la Saint-Claude : Dimanche 10 Juin 2018,
- ✓ Les Vabres, Fête de la Saint Jean : Dimanche 24 juin 2018,
- ✓ Saint-Sauveur, Fête de la transfiguration : Dimanche 5 août 2018 :
Repas sur inscription, en mairie.

5 - **Eclairage Public** : Monsieur Patrick FLIPPE explique que par l'intermédiaire du SYeP, l'état accorde aux collectivités des chèques énergie d'un montant de 3 000 € utilisables dans l'année.

Une demande va être faite afin de bénéficier de cette aide pour l'éclairage public des Salettes

La Séance est levée il est 21 heures.

Le Maire,
Chantal ROUX

